

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 janvier 2019</b>	<b>N° 2019-41</b>

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 janvier 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Mobilité <b>Direction des infrastructures et des déplacements</b>	<b>N° 2019-41</b>

---

**Convention relative aux modalités d'entretien et d'intervention sur les panneaux à messages variables déployés dans le cadre du programme Aliénor 2 sur les pénétrantes de la rocade bordelaise  
- Décision - Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

La rocade bordelaise est un nœud important du réseau routier national et joue un rôle essentiel dans les déplacements sur le territoire de l'agglomération bordelaise. Compte tenu de l'importance stratégique de cette infrastructure pour les déplacements métropolitains, Bordeaux Métropole accompagne la mise à deux fois trois voies de la rocade ouest et cofinance le programme « ALIENOR », le système d'exploitation dynamique des voies rapides de l'agglomération bordelaise.

#### Première phase du système « ALIENOR » :

Une première phase « d'ALIENOR » a permis le déploiement d'équipements nécessaires à la gestion du trafic et de la sécurité de la rocade ainsi que des grands axes de transit nationaux et européens au voisinage de la rocade, avec une information en temps réel des conditions de circulation : équipement de 29 panneaux à messages variables, de 100 stations de comptage de trafic, de 54 caméras de vidéosurveillance et de 22 caméras de détection automatique d'incident sur le pont d'Aquitaine, reliés par un réseau de fibres optiques équipant les 45km de rocade et 20 km de pénétrantes. Cette première phase s'est achevée avec la mise en service du nouveau Centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT) en décembre 2010.

#### Deuxième phase « d'ALIENOR » – système d'information dynamique :

Conformément à la délibération du 12 juillet 2013, la convention de financement de la 2<sup>ème</sup> phase du programme (dite « ALIENOR II ») entre l'Etat le Département et Bordeaux Métropole (anciennement La Cub) prévoit un investissement de 13 M€ pour déployer de nouveaux systèmes. Elle permet d'intégrer des formes plus dynamiques d'information et de régulation du trafic, d'élargir le périmètre du système aux pénétrantes de l'agglomération connectées à la rocade et de promouvoir les services de transports en commun et le covoiturage.

Cette deuxième phase est de nature à répondre aux orientations de la « Stratégie Mobilité » de Bordeaux Métropole avec un programme général comprenant les quatre axes d'action suivants :

- l'information en temps réel sur l'état du trafic sur la rocade à destination des usagers des grands axes des réseaux départementaux et métropolitains,
- la régulation dynamique des vitesses sur l'A63 au sud de Bordeaux et des accès sur la rocade,
- l'information en temps réel des usagers de la rocade et des pénétrantes sur les services de transports en commun et sur le covoiturage,
- l'information en temps réel des poids lourds sur les places de stationnement disponibles autour de l'agglomération bordelaise.

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> des quatre axes cités ci-dessus, la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIR Atlantique) a installé sur l'ensemble des pénétrantes métropolitaines, 52 Panneaux à messages variables (PMV) indiquant les temps de parcours sur la rocade bordelaise et les incidents éventuels. Ces PMV permettent d'offrir en temps réel et en amont des points de choix, les informations les plus pertinentes aux usagers pour susciter des stratégies adaptées de choix de déplacements entre les différents réseaux.

La DIR Atlantique, propriétaire de ces équipements, assure la gestion des PMV (y compris maintenance, remplacement, surveillance annuelle du fonctionnement, gestion des Déclarations de travaux (DT) et Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) relatives aux réseaux alimentant les panneaux ...) quel que soit leur lieu d'implantation.

### **Objet de la convention :**

Les 52 PMV ont tous été installés avec l'accord préalable de Bordeaux-Métropole sur le domaine public routier métropolitain (délibération du Conseil de La Cub n°2013/0570 du 12 juillet 2013 et Autorisations d'occupation temporaire (AOT) spécifiques). Il convient de définir dans la convention annexée à la présente délibération les modalités d'intervention de chacune des parties en matière d'exploitation, d'entretien et d'intervention d'urgence.

### **Les engagements de Bordeaux Métropole :**

Bordeaux Métropole, en tant que gestionnaire de la voie le long de laquelle est implanté le PMV, assure :

- une veille visuelle de bon fonctionnement du PMV par son patrouillage (absence d'incidents sur les PMV ou à proximité),
- la mise en sécurité du site dès connaissance de l'incident s'il peut menacer la sécurité des usagers (par exemple, balisage de protection en cas de menace de chute d'un PMV),
- l'information de la DIR Atlantique dans les meilleurs délais sur les incidents relevés,
- l'entretien permanent des abords et notamment, les élagages et débroussaillages nécessaires afin de garantir la visibilité sur les panneaux et l'accès dégagé pour la maintenance,
- un dégagement de la visibilité du PMV en ne laissant pas s'implanter des équipements de toutes natures en amont qui pourraient masquer le panneau ou nuire à sa lisibilité.

A noter que si les travaux de maintenance programmée ou de remplacement nécessitent la mise en place de balisage ou de restriction de circulation sur les voies métropolitaines, la DIR Atlantique sollicitera une autorisation spécifique auprès de Bordeaux-Métropole avec un délai de prévenance raisonnable d'un mois.

### **Stratégie d'affichage :**

Les déploiements réalisés dans le cadre « d'ALIENOR I » offraient à l'utilisateur une information sur l'état du trafic une fois qu'il était déjà entré sur la rocade. Si la rocade était congestionnée, il le constatait donc parfois trop tardivement.

Pour répondre à cette problématique, dans le cadre du déploiement du programme « ALIENOR II », la localisation des PMV sur les pénétrantes urbaines en direction de la rocade bordelaise a été pensée en amont d'un point de choix pour permettre à l'usager de définir l'itinéraire à emprunter (rocade intérieure ou extérieure ou autre réseau, voire autre mode de transport) afin d'atteindre sa destination dans les meilleures conditions.

L'objectif majeur recherché à travers le déploiement de ces PMV est donc l'optimisation de l'utilisation des différents réseaux et l'information optimale des usagers pour que leur insertion sur la rocade se fasse en toute connaissance de cause.

Comme précisé ci-dessus, la DIR Atlantique a à sa charge le fonctionnement et l'entretien des équipements installés dans le cadre « d'ALIENOR II », dont elle a la gestion et le pilotage, y compris en dehors du réseau routier national, ce qui lui donne la main sur les messages qui sont affichés. Bordeaux Métropole n'est donc pas maître de l'information communiquée.

Toutefois, l'information communiquée sur les PMV suit la stratégie d'affichage suivante gérée par l'Etat en collaboration avec Bordeaux Métropole :

- en situation ordinaire, affichage de temps de parcours adaptés à la localisation de chaque PMV et des points de choix. L'information « temps de parcours » est en effet la plus pertinente pour traduire l'état du trafic sur la rocade,
- pour des raisons de sécurité, affichage d'un évènement singulier (accident...) en substitution aux temps de parcours du sens de rocade considéré,
- pour l'affichage d'informations singulières liées à des événements importants programmés perturbant le trafic, les stratégies issues d'ALIENOR I sont actualisées en prenant en compte également sur les PMV des pénétrantes locales :
  - o les évènements ou chantiers entraînant une restriction importante sur la pénétrante (inondations...),
  - o les informations sur les perturbations attendues en raison des matchs ou spectacles au stade Atlantique de Bordeaux ou à l'Arena à Floirac,
  - o d'éventuelles restrictions sur les ponts urbains de franchissement de la Garonne.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2013/0570 en date du 12 juillet 2013 sur le financement de la seconde phase « d'ALIENOR », système d'exploitation dynamique du trafic sur la rocade bordelaise et ses pénétrantes,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'importance du rôle de la rocade dans le système de déplacements de l'agglomération,

### **DECIDE**

**Article unique** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative aux modalités d'entretien et d'intervention sur les panneaux à messages variables déployés dans le cadre du programme « ALIENOR 2 » sur les pénétrantes de la rocade bordelaise ci-annexée ainsi que tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 JANVIER 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 JANVIER 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	---